

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
A.O.T – FOOD TRUCKS
VILLE DE MANOSQUE

TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'autorisation pour l'occupation d'un emplacement dédié à la restauration rapide en vue de l'implantation d'un camion de restauration dit "FOOD TRUCKS" sur la commune de Manosque.

CONTEXTE

La Ville de Manosque met à disposition un emplacement en vue de l'exploitation relative à une activité de restauration rapide (vente pizzas, boissons et petite restauration).

CADRE JURIDIQUE

Cet avis à la concurrence fait suite à l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques : conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel, l'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Toute candidature portant sur la vente de produits différents, non autorisés ne sera pas étudiée et sera rejetée;

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

La commune met à disposition des titulaires un emplacement d'une superficie de **20 m²** :

Boulevard Casimir PELLOUTIER (Face à la Porte Guilhempière)/Plan ci-joint

La mise à disposition pour une exploitation sera d'une durée de **3 ans** à compter de la date de délivrance de l'arrêté municipal.

La Ville ne fournit pas à l'exploitant de raccordement à l'eau et à l'électricité. L'exploitant devra disposer d'un groupe électrogène et régler ses propres consommations liées à son activité commerciale.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION

➤ L'occupation sera exercée aux jours et heures indiqués par l'exploitant dans sa candidature.

➤ **L'exploitant du Food Trucks exercera son activité de vente ambulante du lundi au dimanche de 17 h 00 à 22 h 00.**

➤ En cas d'absence, l'exploitant devra en informer le régisseur au moins une semaine avant la date concernée. A défaut, le droit de place restera exigible. Le non-paiement de celui-ci entraînera le retrait définitif de l'ensemble de la présente autorisation.

REDEVANCE

L'Occupation du Domaine Public est consentie moyennant une redevance fixée par le Conseil Municipal (délibération n°18.12.12 en date du 13 décembre 2018/Tarifs municipaux Occupation du **Domaine Public** "Fourgon Pizza" ci-jointe).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Ville de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial.

Ce dossier doit être impérativement composé :

➤ Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature,

➤ Un curriculum vitae présentant ses références,

➤ Les documents du véhicule :

→ Photocopie :

- de la carte grise (mention VASP magasin ou VTSU),
- de l'assurance,
- du contrôle technique,
- homologation dossier DRIRE
- certificat d'homologation conforme aux normes NFS56200
- photo du véhicule,

➤ Un extrait du Kbis datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du Commerce,

➤ Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité,

➤ Une attestation de responsabilité civile professionnelle en cours de validité,

➤ Tout document jugé utile à la candidature,

➤ Une attestation à jour des cotisations fiscales et sociales.

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité territoriale pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats.

CRITERES DE SELECTION

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité des produits et intérêt de l'activité du projet : **(20 %)**,
- Durée mensuelle de l'occupation du domaine public demandée **(30 %)**,
- Intérêt esthétique **(30 %)**,
- Expérience et références du candidat **(20 %)**.

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Cette commission sera composée par des élus. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

DEPOT DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt des candidatures : **Un mois.**

Le dossier peut-être remis :

➔ Sous pli et adressé ou déposé en main propre à l'adresse suivante :

- Ville de Manosque/Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon
Service Police/Espaces Publics - Place de l'Hôtel de Ville - BP 107 - 04101 Manosque Cedex.

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes "**CONFIDENTIEL**" – **NE PAS OUVRIR**"

➔ Par voie électronique à l'adresse suivante : « **gdp@ville-manosque.fr** ».

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS :

Le lundi 17 juin 2019 à 16 h 00.

CONTACT/INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Mairie de Manosque
Service Police/Espaces Publics
Place de l'hôtel de Ville

Tél : 04 92 70 35 66

Adresse courriel : « **gdp@ville-manosque.fr** ».

La publicité de cet avis d'appel à candidature est consultable sur le site internet de la commune
www.ville-manosque.fr